

REPUBLIQUE DU TCHAD

Conseil National de Transition

QUESTURE *MS*

SECRETARIAT GENERAL *MS*



Unité – Travail - Progrès

Décision N° *0039*/PCNT/Q/SG/2023

Portant Création et désignation des membres du Groupe Parlementaire « **Les Pacifistes** ».

Le Président du Conseil National de Transition,

Vu la Charte de la Transition révisée ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil National de Transition ;

Vu la Loi n°23/PR/99 du 30 décembre 1999 portant budget autonome de l'Assemblée Nationale ;

Vu le Décret N°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 Portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°509/PCMT/2021 du 29 Septembre 2021 Portant Convocation des membres du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°938/PCMT/2021 du 13 décembre 2021, portant rectificatif au Décret n°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°25/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination des membres additifs du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°28/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°52/PT/2022 du 17 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;

Vu le Décret N°130/PT/2022 du 20 décembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;

Vu les procès-verbaux des élections des membres du Bureau du Conseil National de Transition du 05 octobre 2021 et des membres additifs du Bureau des 27 et 28 décembre 2022 ;

Vu le Compte rendu de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022 ;

Vu la déclaration politique du Groupe parlementaire « **Les Pacifistes** » ;

Vu la liste des membres du Groupe parlementaire « **Les Pacifistes** » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé au Conseil national de Transition, un Groupe parlementaire dénommé « **Les Pacifistes** » ;

Article 2 : Le Groupe parlementaire « **Les Pacifistes** » est composé de douze (12) membres. Il s'agit de :

1. AHMAT YOUSOUF ABAKAR
2. Mme AKHAYE DJIDDA OUDDAH

3. DIGADIMBAYE YOUSOUF NGAMISS
4. DOKI WAROU MAHAMAT
5. HAMID NASSOUR SOYE
6. HASSANE MOUSSA ABAKAR
7. MAHAMAT NIMIR HAMATA
8. MBAÏOMDENANDE DIONADJI ALAIN
9. Mme EVODIA PAKOUARE
10. Mme HALIME BOUYE
11. NGARHORGOMTI ELIE MEMHODJITOLNGAR
12. TAHIR TOGOU DJIMET

Article 3 : Le bureau du Groupe parlementaire « Les Pacifistes » est composé ainsi qu'il suit :

Président : MBAÏOMDENANDE DIONADJI ALAIN

Vice-président : DOKI WAROU MAHAMAT

Rapporteure : Mme HALIME BOUYE

Rapporteur Adjoint : HASSANE MOUSSA ABAKAR

Trésorière : Mme AKHAYE DJIDDA OUDAH

Article 4 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 17 JAN 2023


Dr HAROUN KABADI